

LE REMBOURSEMENT DE VOS SOINS A L'ÉTRANGER




Votre Carte Vitale ne peut pas être utilisée à l'étranger

Lors de vos déplacements à l'étranger, vous pouvez avoir besoin de soins médicaux. Or votre Carte Vitale ne peut être utilisée qu'en France. C'est pourquoi, pour vos déplacements au sein de l'union européenne, il est nécessaire de vous procurer la CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie).

Munissez-vous de votre Carte Européenne d'assurance maladie (CEAM)

Valable 2 ans, elle permet de bénéficier d'une prise en charge de vos dépenses de santé inopinées ou urgentes selon la législation en vigueur au sein du pays de l'Union Européenne. Elle ne peut pas être utilisée en cas de soins « programmés ».



ameli.fr Téléchargez votre CEAM sur votre espace assuré
www.ameli.fr rubrique « Mes démarches ».

En dehors de l'Union Européenne, seuls les soins médicaux urgents et imprévus pourront, éventuellement, être pris en charge par votre caisse primaire d'assurance maladie à votre retour en France. En savoir plus

J'ai des soins à l'étranger, comment être remboursé ?



Avec votre CEAM, vos frais sont transmis à votre caisse primaire française.

Si vous n'avez pas de CEAM, vous devrez envoyer à votre caisse de maladie en France vos factures acquittées accompagnées du formulaire S3125 "Soins reçus à l'étranger".



Pour être remboursé par COGÉVIE, vous devrez envoyer vos justificatifs de soins à l'étranger (copie de facture, ordonnance,...) ainsi que le décompte de Sécurité sociale correspondant ou la preuve du remboursement d'un régime de Sécurité sociale.

Lors de soins à l'étranger, avec ou sans CEAM :

- les délais de remboursements sont plus longs (transmission des traitements entre le pays de séjour et la France, traitements manuel des remboursements)
- des éléments complémentaires peuvent vous être demandés
- les remboursements sont effectués selon les modalités de prise en charge de la Sécurité sociale Française et dans la limite des frais engagés.

Bien Plus

qu'un gestionnaire Santé et Prévoyance